



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

Délibération n° 30

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Madame Catherine CHALAYE, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Christine PRUNET Animations culturelles

Objet :	Association Roi de l'Oiseau / Ville : signature d'une convention de financement
----------------	---

Rapporteur : Mathilde BOURGIN

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques imposent de conclure une convention avec toute association qui reçoit une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Délibération n°30 du mercredi 10 avril 2024

Comme chaque année, la ville du Puy-en-Velay accorde une subvention supérieure à 23 000 € à l'association « Roi de l'Oiseau » pour l'organisation des Fêtes Renaissance qui, pour 2024, se dérouleront du 18 au 22 septembre.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

A reçu un avis favorable en Commission Animations Culturelles - Vie associative du 28/03/2024

Le Conseil Municipal :

- FIXE le montant de la subvention 2024 à 158 190 €,
- APPROUVE les termes de la convention de financement à passer entre la Ville et l'association « Roi de l'Oiseau »,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024